

COMMUNE DE HAUTEFORT

**Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
lors de l'organisation du Festival Nomade organisé par l'association
Le Monde Dans Mon Village,
les 14 et 15 juin 2024 de 8h00 à 00h00
sur le site de la Chartreuse au 1114 avenue de l'Europe 24390 Hautefort.**

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
VU la demande formulée par écrit le 28 mai 2024 par Madame Marina POMMIER, Présidente de
l'association *Le Monde dans mon Village* ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'organisation du Festival Nomade organisé par l'association Le Monde Dans Mon Village du 14 au 15 juin 2024 qui aura lieu sur le site de La Chartreuse 1114 avenue de l'Europe, Madame la Présidente de l'association *le Monde dans mon Village* est autorisée à vendre des boissons des groupes 1 et 3 le 18 avril 2024 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation.

La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 05 juin 2024

Le Maire,
Jean-Louis PUJOLS

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Sylvette FORT

